

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

➤ Adhérents participants

Nombre d'adhérents exploitants agricoles de la CUMA participant à l'investissement : |_|_|_|

Chaque adhérent doit s'engager à verser du capital social sur le(s) matériel(s) concerné(s) par la présente demande de subvention, et fournir la copie du bulletin d'engagement.

**Le dossier doit comporter au minimum 4 adhérents au projet et 6 adhérents à la CUMA.
Lorsque figurent moins de 6 adhérents au dossier, il faut impérativement joindre la liste des adhérents à la CUMA.**

Ce tableau doit être complété sur une feuille à part selon le modèle ci-dessous si la coopérative a plus de 10 adhérents. Pour les GAEC, la transparence s'applique selon le nombre d'associés (exploitations autonomes regroupées)

N°	Nom et prénom de l'adhérent participant	Adresse (CP-Commune)	N° SIRET	Producteur bio	Versement de capital social
1				<input type="checkbox"/>	
2				<input type="checkbox"/>	
3				<input type="checkbox"/>	
4				<input type="checkbox"/>	
5				<input type="checkbox"/>	
6				<input type="checkbox"/>	
7				<input type="checkbox"/>	
8				<input type="checkbox"/>	
9				<input type="checkbox"/>	
10				<input type="checkbox"/>	

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) caractéristique du projet (à remplir obligatoirement) :

Investissements ou équipements productifs en lien correspondant aux enjeux :

- matériels liés à la réduction de la pénibilité du travail des éleveurs et à l'alimentation des troupeaux
- matériels de protection des sols, de protection et d'économie de la ressource en eau
- matériels liés à l'autonomie alimentaire des exploitations (entretien des prairies et chaîne de récolte fourragère)
- matériels spécifiques de mécanisation de productions spéciales (filières fragilisées, productions à forte valeur ajoutée, telles que production de semences, viticulture, fruits à coques, maraîchage et production légumière, arboriculture, Agriculture Biologique...)
- transformation des produits (y compris conditionnement) pour le développement de circuits courts de valorisation
- matériels liés à la production d'énergie renouvelable en autoconsommation uniquement.

Et qui est liés à :

- à un investissement collectif (assolement en commun), projets intégrés (dont les projets liés à un soutien dans le cadre de la mesure 35 coopération), ou projets liés à un GIEE
- la création ou l'extension d'activité
- à l'agriculture biologique (au moins 20% des adhérents par matériel ou chaîne de matériel et minimum 2 agriculteurs engagés en AB)
- à la consolidation et la création d'emploi (au moins un emploi salarié en CDI, en direct dans la CUMA bénéficiaire ou dans le cadre d'un Groupement d'Employeurs dont la CUMA est adhérente)

b) Description des investissements matériels ou travaux envisagés (à remplir obligatoirement) :

Nature et descriptif succinct du projet (intitulé, présentation synthétique de l'opération, objectifs) :

Activité(s) concernée(s) :

Calendrier prévisionnel de réalisation (à remplir obligatoirement) :

Date prévue de début de projet : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| (jour/mois/année)

Date prévue de fin de projet : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| (jour/mois/année)

CRITERES DE SELECTION

Principes	Critères	Valeur
1- Projets de création ou d'extension d'activité	Nouvelle activité pour la CUMA, ou extension d'activité existante (nouveau matériel ou matériel additionnel)	1 000
2- Matériels liés à la réduction de la pénibilité du travail des éleveurs et à l'alimentation des troupeaux	<ul style="list-style-type: none"> - Soins aux animaux, - Matériels pour la préparation, manutention et distribution des aliments du bétail. 	500
3- Matériels de protection des sols, de protection et d'économie de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'érosion et préservation de la qualité des sols : outils de travail du sol simplifié, matériels de travail sur le rang, couverts végétaux et sursemis, - Pratiques économes en produits phytosanitaires : matériels de désherbage mécanique, matériels de traitement de précision, - Optimisation des engrais organiques et minéraux : matériels d'épandage de précision, - Equipements pour agriculture de précision. 	400
4- Matériels liés à l'agriculture biologique (AB*)	Au moins 20% des adhérents par matériel ou chaîne de matériel et minimum 2 agriculteurs engagés en AB.	300
5- Matériels en lien avec la consolidation et la création d'emploi	Au moins un emploi salarié en CDI, en direct dans la CUMA bénéficiaire ou dans le cadre d'un Groupement d'Employeurs dont la CUMA est adhérente.	200
6- Matériels liés à l'autonomie alimentaire des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des prairies et de l'herbe, - Matériels de fenaison et de récolte fourragère (hors moissonneuse batteuse). 	100
7- Matériels spécifiques de mécanisation de productions spéciales	<ul style="list-style-type: none"> - Semence, - Viticulture, - Fruits à coques, - Maraîchage et production légumière, - Arboriculture. 	50
8- Transformation des produits (y compris conditionnement) pour le développement de circuits courts de valorisation	Bâtiments et équipements liés à l'activité de transformation en CUMA, le conditionnement et le transport (hors matériel roulant).	20
9- Matériels liés à la production d'énergie renouvelable.	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de production, stockage, conditionnement et distribution du bois-énergie, - Matériels en lien avec des projets de méthanisation. 	10

Note minimale : 650 points

AMELIORATION DES CRITERES DE PERFORMANCE GLOBALE ET DE DURABILITE

Décrire l'évolution avec la mise en œuvre du projet ou renseigner les indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs de votre choix avant-projet et après-projet (**à remplir obligatoirement**) :

- Critères économiques (liasse comptable- comptes certifiés / plan prévisionnel du projet)

(en euros)	Valeur de l'année N-1	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
ratio créances nettes adhérents / chiffre d'affaires $\leq 1,8$		
Ratio report à nouveau / réserves indisponibles $\geq -0,5$		
Autres (précisez)		

DEPENSES PREVISIONNELLES

Délais de réalisation

Pour ce dernier appel à projets de la programmation FEADER 2014-2022, le calendrier de réalisation de votre projet sera contraint en raison des exigences de fin de gestion, les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets devront être intégralement réalisés (c'est-à-dire l'achèvement physique de l'opération et dernier acquittement) au plus tard le 31/08/2024, sauf cas exceptionnel dûment argumenté à traiter avec le service instructeur.

Investissements matériels

Justification des coûts raisonnables:

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes - Fournir :

- Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire
- Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € HT : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis et faire référence à un intitulé de matériel éligible. Les devis doivent être numérotés, et comporter l'indication 'devis retenu' ou devis non retenu pour chaque investissement présenté.

Si le devis retenu n'est pas le moins cher, veuillez argumenter ce choix ci-dessous. Le montant retenu sera alors plafonné à 15% du devis le moins cher.

Montant global des dépenses du projet (soulte HT) : _____ euros

Nature des dépenses	Libellé de l'investissement projeté	Création/Extension OU Renouvellement	Montant matériel (HT)	Montant de la reprise (HT)	N° du devis retenu Nom du fournisseur	N° du (des) devis non retenu(s)
Matériels liés à la réduction de la pénibilité du travail des éleveurs et à l'alimentation des troupeaux						
Matériels de protection des sols, de protection et d'économie de la ressource en eau						
Matériels liés à l'autonomie alimentaires des exploitations						
Matériels spécifiques de mécanisation de productions spéciales						
Transformation des produits pour le développement des circuits courts de						
Matériels liés à la production d'énergie renouvelable						

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

En cas de dépôt de dossier dans un dispositif « agroéquipements » FranceAgriMer du plan de relance pour le même investissement, vous devez attendre d’avoir une **réponse négative** avant de déposer un dossier dans le cadre de l’AàP FEADER. En cas d’absence de réponse de FAM à l’approche de la date de clôture de l’AàP, le dépôt reste possible à condition de le signaler dans le dossier de demande d’aide FEADER, et de retirer celui-ci en cas de financement accepté dans le cadre du plan de relance.

Dossier également déposé dans le cadre d’un dispositif « agroéquipements » de FranceAgriMer : oui non

Investissement(s) concerné(s) : _____

Financeurs sollicités	Montant en €
Montant des aides attendues au titre du dispositif (Région+FEADER)	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Montant attendu aide REGION	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Montant attendu aide FEADER (53% de la dépense publique)	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Auto-financement	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Emprunt ⁽¹⁾	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Autre	_ _ _ _ _ _ _ _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ _ _ _
TOTAL général = coût global du projet	_ _ _ _ _ _ _ _ _

(1) Si oui, le prêt vous a-t-il été accordé par l’établissement bancaire : oui non

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (à remplir obligatoirement)

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides au titre de la mesure 4.1.6

Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- avoir pris connaissance des règles d'éligibilité et de sélection des projets, des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points.
- **L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement y compris concernant la nature de l'opération (Création, Extension, Renouvellement).**
- n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé,
- le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements en application de l'article L 411-73 du code rural,
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères de sélection définis régionalement, et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure

Je m'engage (nous nous engageons) à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant la date de l'accusé de réception du dossier

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicité
- à informer le guichet unique de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon (notre) projet ou de mes (nos) engagements pendant toute la durée de réalisation de l'opération ;
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits - nationaux ou européens -, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »
- à respecter la réglementation concernant la publicité de l'opération,
- à poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural pendant une période de cinq années à compter de la date de l'arrêté ou de la convention attributifs de l'aide;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter du paiement final. Les équipements peuvent toutefois être renouvelés (sans aide publique) dès lors qu'ils répondent aux mêmes objectifs que ceux initialement financés.
- à respecter les normes dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux attachées à l'investissement objet de l'aide
- à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles

Je suis informé(e)

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétent en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi «informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation du programme. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP), le Ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer et la Région Occitanie. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la Région.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de la demande entièrement complété, daté et signé	Tous	<input type="checkbox"/>	
Preuve d'identité : statuts ou PV assemblée générale ou pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité du représentant légal de la structure	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire IBAN/BIC (ou copie lisible) <i>Dans le cas où la personne figurant sur le RIB n'est pas le Président de la CUMA, joindre impérativement l'attestation sur l'honneur annexée.</i>	Tous <i>Si nécessaire</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait K-bis <u>de moins de trois mois</u> ET Avis de situation au répertoire SIRENE	Tous	<input type="checkbox"/>	
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement, et habilitant le signataire à demander l'aide et à engager la structure	Tous	<input type="checkbox"/>	
Copies des bulletins d'adhésion et d'engagement complété et signé par chaque adhérent de la CUMA participant à l'investissement s'engageant : - Au versement de capital social - A ne pas solliciter d'aide individuelle sur des matériels de même type sur la période 2014-2022.	Tous	<input type="checkbox"/>	
Derniers comptes de la CUMA (N-1) certifiés par un expert-comptable ou une Association de Gestion et de Comptabilité (bilan, compte de résultat, immobilisations, reventes)	Tous	<input type="checkbox"/>	
Attestation du Haut Conseil de la Coopération Agricole (cotisations à jour)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatifs des dépenses prévisionnelles : - Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire - Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis - Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € HT : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents) - Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)	Tous	<input type="checkbox"/>	
Extrait des statuts avec la répartition des parts sociales pour les GAEC	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas d'un projet comportant moins de 6 adhérents, fournir la liste des adhérents à la CUMA (afin de justifier qu'elle rassemble bien 6 adhérents minimum).	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi de salarié par la CUMA : - Attestation MSA attestant que la CUMA est à jour de ses obligations sociales - Copie du contrat de travail en CDI du salarié de la CUMA - Copie du contrat d'adhésion à un Groupement d'Employeur En cas de mise à disposition d'un salarié d'une CUMA pour le compte d'une autre CUMA : convention de mise à disposition et contrat de travail en CDI du salarié avec la CUMA d'origine	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives de la constitution d'une Société en Participation	Si nécessaire (asselement en commun)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives de projets intégrés (dont les projets liés à un soutien dans le cadre de la mesure 35 coopération), ou projets liés à un GIEE	Si nécessaire (projets intégrés coopération ou GIEE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de production en Agriculture Biologique	Si nécessaire (adhérent Bio)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostic ou étude préalables au projet si nécessaire	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permis de construire ou déclaration de travaux	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de situation et de masse des travaux si nécessaire	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR / PUBLICITE DE LA PARTICIPATION DU FEADER ET DES COFINANCEURS

Je m'engage, en application des dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°808/2014 et du règlement (UE) n° 669/2016, à informer le public du soutien financier de l'Union Européenne.

Ainsi,

- **Pour les CUMA de transformation, pour une opération bénéficiant d'un soutien public total supérieur à 50 000 €, pendant la durée du chantier** : en apposant lors de la réalisation de l'opération en lieu aisément visible du public (entrée du site ou du bâtiment) au moins une affiche (dimension minimale : A3) ou une plaque présentant des informations sur le projet et mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union.

- **Pour une opération bénéficiant d'un soutien public total supérieur à 500 000 €** : un panneau permanent de dimensions importantes (ou sur le panneau de chantier) mentionnant le concours financier apporté par l'Union Européenne. L'affiche, la plaque ou le panneau indiquent le nom et le principal objectif de l'opération ainsi que le soutien financier de l'UE et doivent être apposées en un lieu aisément visible du public (par exemple l'entrée d'un bâtiment ou l'entrée du site).

En cas d'existence d'un site web, le bénéficiaire de l'aide FEADER doit mentionner sur le site web, une description succincte de l'opération (en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats) mettant en lumière le soutien apporté par l'Union Européenne.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

Fait à _____ le _____

Signature du Représentant de la CUMA :

ANNEXE

Nom – Prénom : _____

Président(e)

CUMA _____

Adresse : _____

Fait à,

Le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame / Monsieur _____,

Président(e) de la CUMA _____,

atteste sur l'honneur que Madame/Monsieur _____,

est bien le (trésorier(e) – administrateur – secrétaire)¹ de la CUMA.

A ce titre, son nom apparaît sur le RIB fourni.

Je demande donc à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) que les aides pour l'opération 4.1.6 Investissements productifs des CUMA dont la CUMA

_____,

est bénéficiaire soient versées sur le compte numéro (IBAN) :

FR /_/_/_/ /_/_/_/_/_/ /_/_/_/_/_/ /_/_/_/_/_/ /_/_/_/_/_/
/_/_/_/_/_/ /_/_/_/_/

Signature

¹ Rayer la mention inutile